

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

DATE DE  
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**Objet : Crèche « Les P'tits Baudets »-Accueil d'Eveil – Convention avec le département du Nord - Renouvellement**

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

**Procurations :**

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND  
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON  
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF  
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER

**Délibération n°25/37– 04/2026**

**Objet : Crèche « Les P'tits Baudets »-Accueil d'Eveil – Convention avec le département du Nord - Renouvellement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu le courrier du 24 février 2026 du Département du Nord relatif à la revalorisation de la participation financière de l'accueil d'éveil ;

Vu le projet de convention relatif à l'accueil d'éveil proposé par le Département du Nord ;

Considérant que la commune est signataire d'une convention d'Accueil Eveil avec le Département du Nord ;

Considérant que la convention d'accueil d'éveil entre la crèche « Les p'tits baudets » et le Département du Nord prend fin au 18/04/2026 et qu'il convient de la renouveler ;

Considérant que le Département du Nord a notifié à la commune son intention de revaloriser sa participation financière des établissements d'accueil de jeunes enfants proposant de l'accueil d'éveil et ce dans une volonté de renforcer son action en direction des familles les plus vulnérables ;

**Objet de la délibération : Crèche « Les P'tits Baudets »-Accueil d'Eveil –  
Convention avec le département du Nord - Renouvellement**

---

**Exposé des motifs :**

Il est proposé au Conseil municipal la signature d'une convention d'accueil d'éveil entre le Département du Nord et la crèche communale « Les P'tits Baudets » située 8 Place Blanquart à Estaires.

Les objectifs de l'accueil d'éveil sont les suivants :

- favoriser le développement harmonieux d'un enfant de moins de 6 ans.
- promouvoir les compétences des parents dans la prise en charge de leur enfant.

Pour organiser l'accueil d'éveil de façon optimale, la famille de l'enfant, la structure et les services du Département réalisent conjointement un projet individuel d'accueil avant l'admission de l'enfant.

L'accueil d'éveil pour un enfant est d'une durée maximale de 6 mois. Le volume horaire est déterminé en réponse aux besoins de l'enfant et aux objectifs arrêtés par le projet individuel d'accueil.

Le financement de l'accueil d'éveil repose sur un dispositif de bons de commande. La structure est rémunérée en fonction du nombre d'heures d'accueil, au tarif moyen en vigueur appliqué aux familles, conformément au prévisionnel établi par le bon de commande.

A ce titre et ce afin de mener à bien ce projet d'Accueil Eveil, la crèche « Les P'tits Baudets », structure d'accueil du projet, bénéficiera d'une participation aux frais liés à la coordination et au travail partenarial, via une majoration de 20% appliqué au coût total de l'accueil.

Le paiement de la structure est effectué sur facture, adressée mensuellement au nom du Président du Conseil Départemental du Nord et déposée sur Chorus.

La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours par lettre recommandée valant mise en demeure.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ **d'autoriser** la signature d'une nouvelle convention cadre avec le département du Nord prenant acte de cette revalorisation. Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Objet de la délibération : Crèche « Les P'tits Baudets »-Accueil d'Eveil –  
Convention avec le département du Nord - Renouvellement

---

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

  


Le Secrétaire de séance  
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

  


